

GUIDE UTILISATION du GEVA-SCO

« Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation »

GEVA-SCO Première demande
GEVA-SCO Réexamen

GEVASCO première demande

L'enfant n'a pas encore de PPS

La mise en œuvre des aides de droit commun (soutien personnalisé, PPRE, aménagements pédagogiques, accompagnement RASED...) ne semble pas répondre suffisamment aux besoins de l'élève.

Ce constat est étayé par :

- des observations et des évaluations de l'élève au sein de sa classe et dans l'établissement scolaire, effectuées par les membres de l'équipe pédagogique (Directeur ou Chef d'établissement, adjoints, professeurs, maîtres spécialisés, psychologues scolaires...)
- les constats de la mise en œuvre et des bilans faits par divers professionnels extérieurs à l'Éducation nationale (médecins, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens...).

Le directeur de l'école ou chef d'établissement, après avoir pris l'avis de professionnels concernés (médecins PMI et Education nationale, psychologue Education nationale / COPsy), organise une réunion de l'équipe éducative, à laquelle peuvent participer sur invitation tous les partenaires qui connaissent l'enfant afin d'élaborer une analyse partagée des besoins de l'élève et accompagner la famille à déposer une demande auprès de la MDPH.

Il est souvent nécessaire que plusieurs réunions d'équipes éducatives aient lieu avant d'amener une famille à saisir la MDPH.

GEVASCO première demande : la procédure

La rédaction du GEVA-Sco première demande commence en partie **en amont de l'équipe éducative** en collectant toutes les informations recueillies auprès des différents professionnels connaissant l'élève :

Le directeur ou chef d'établissement renseigne les pages 1, 2 et 3 du GEVA-SCO (identification de l'élève-son parcours-les aides- l'emploi du temps)

L'enseignant (qui prend l'avis du conseil de cycle) ou **le professeur principal ou professeur référent en SEGPA** (qui prend l'avis de l'équipe pédagogique) remplit les pages 4 et 5 (observations de l'autonomie de l'enfant), la page 2 (évaluation de la scolarité)

- Le GEVA-Sco est finalisé avec les parents lors de la réunion de l'équipe éducative.
- C'est le directeur ou le chef d'établissement qui en est le maître d'œuvre :
- Lorsqu'il est renseigné, le GEVA-Sco se substitue au compte rendu de la réunion d'équipe éducative effectué par le directeur ou le chef d'établissement, à la demande de PPS, à la demande de matériel adapté et au protocole AVS.

À l'issue de l'équipe éducative, le directeur ou le chef d'établissement, informe les parents de la suite de la procédure :

- ⇒ Il remet une copie du GEVA-Sco 1^{ère} demande en main propre à la famille
- ⇒ Il incite les parents à prendre contact avec l'ERS du secteur ; il précise les missions de ce dernier à la famille.
- ⇒ Il transmet à l'ERS la copie de GEVA-Sco pour information.
- ⇒ Tous les documents nécessaires à l'analyse des besoins par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation sont transmis par les parents à la MDPH. Les familles pourront être accompagnées par l'ERS dans la constitution du dossier à adresser à la MDPH.

Documents obligatoires	Documents complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Formulaire de demande auprès de la MDPH (cerfa n°13788*01)- certificat médical de moins de 3 mois (cerfa n°13878*01)- justificatif d'identité du responsable légal- justificatif de domicile	<ul style="list-style-type: none">- GEVASCO première demande- copie du LPC, LPC (Siècle)- copie des comptes rendus des précédentes équipes éducatives- Eléments médicaux, para médicaux ou autre pouvant appuyer la demande

Il est important de noter que tant que les parents n'ont pas effectué une saisine de la MDPH, le dossier de l'élève n'est pas examiné par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH. Si la saisine n'est pas effectuée dans un délai de quatre mois, l'IA-DADEN informe de la situation de l'élève la MDPH qui prend toutes mesures utiles pour engager le dialogue avec les parents.

GEVASCO réexamen : L'enfant a déjà un PPS

Lorsqu'un élève en situation de handicap bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), pilotée par l'enseignant référent de scolarité (ERS), procède une fois par an à l'évaluation de ce projet et de sa mise en œuvre. Les informations recueillies sont transcrites dans le GEVA-Sco réexamen s'il apparaît qu'il doit être modifié.

Cette évaluation peut être organisée à la demande de l'élève majeur ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son représentant légal, ainsi qu'à la demande de l'équipe éducative de l'école ou de l'établissement scolaire, ou à la demande du directeur de l'établissement de santé ou de l'établissement médico-social, si des adaptations s'avèrent indispensables en cours d'année scolaire.

La procédure

Les membres de l'équipe de suivi de scolarisation complètent le GEVA-Sco réexamen partiellement en amont de l'ESS.

Le directeur ou chef d'établissement renseigne les pages 1, 2 et 3 du GEVA-SCO (identification de l'élève-son parcours-les aides- l'emploi du temps).

L'enseignant (qui prend l'avis du conseil de cycle) ou **le professeur principal** ou **le coordonnateur du dispositif d'inclusion collective** ou **le professeur référent en SEGPA** (qui prend l'avis de l'équipe pédagogique) remplit les pages 4 et 5 (observations de l'autonomie de l'enfant), la page 2 (évaluation de la scolarité).

Le **directeur d'établissement spécialisé** (ESMS) veillera à renseigner le GEVA-Sco en vue de la réévaluation du PPS.

Sa finalisation est effectuée avec les parents par l'ERS au cours de l'ESS.

Lorsqu'il est complété, le GEVASCO réexamen se substitue au compte rendu de l'ESS effectué auparavant par l'ERS.

Le document est remis en main propre aux parents (ou responsables légaux) ainsi qu'aux membres de l'ESS, à l'issue de la réunion.

Lorsqu'ils souhaitent une modification du PPS, les parents adressent le GEVA-sco réexamen à la MDPH ainsi que le CERFA de demande et tout document susceptible d'étayer l'évaluation des besoins (livret d'évaluation, éléments médicaux et para médicaux...). Ils pourront être aidés dans la constitution du dossier par l'ERS.

Comment renseigner le GEVA-SCO ?

Rubrique « conditions actuelle de scolarisation » (Première demande et Réexamen)

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, dédouanement, autres...)	Commentaires (date de mise en œuvre, effets...)
Plans ou projets formalisés	
<input type="checkbox"/> PAI	
<input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> PAP	
<input type="checkbox"/> Mesures éducatives	
<input type="checkbox"/> Autres	
Accompagnement et soins	Commentaires, précisions
<input type="checkbox"/> RASED	
<input type="checkbox"/> SAPAD	
<input type="checkbox"/> CMIED	
<input type="checkbox"/> Soins hospitaliers	
<input type="checkbox"/> CAMSP <input type="checkbox"/> CMP <input type="checkbox"/> CRPP	
<input type="checkbox"/> EMS	
<input type="checkbox"/> SESSAD	
<input type="checkbox"/> Soins en libéral	
<input type="checkbox"/> Autres	
Conditions matérielles	Commentaires, précisions
<input type="checkbox"/> Aménagements et adaptations pédagogiques	
<input type="checkbox"/> Outils de communication	
<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience visuelle	
<input type="checkbox"/> Mobilier et petits matériels	
<input type="checkbox"/> Transport	
<input type="checkbox"/> Autres	
Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)	
Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP,CE1...). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :	
<input type="checkbox"/> scolarité sans aménagements ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge <input type="checkbox"/> scolarité sans aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge <input type="checkbox"/> scolarité avec des aménagements ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge <input type="checkbox"/> scolarité avec des aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge	

La description de la situation de l'élève (rubrique remplie par le directeur ou chef d'établissement) présente dans le cas d'une première demande tous les aménagements et aides mises en place

Dans le cas d'un réexamen tous les facilitateurs à la scolarité doivent être identifiés. Doivent en particulier être mentionnés les aménagements pédagogiques déjà mis en place, l'existence d'un PPRE, d'un PAI, d'un PAP ainsi que toute autre modalité de soutien qui pourront être précisés dans la rubrique commentaires et précisions.

L'évolution de la scolarité (rubrique remplie en amont par l'enseignant) est une synthèse du niveau d'enseignement dans les apprentissages (Réussites, difficultés) Complément possible (livret d'évaluation)

L'analyse des besoins en transport précisera dans la rubrique commentaires si des adaptations sont nécessaires pour l'élève : transport individuel pour des élèves à besoins spécifiques (PMR)-possibilité de regroupement dans un même véhicule pour des élèves à mobilité réduite (taxi ou minibus). Lorsque l'élève n'a pas de besoin d'adaptation, il sera précisé s'il est possible d'utiliser un transport scolaire ou transport en commun.

Rubrique « Observations des activités de l'élève » (Première demande et Réexamen)

Observation des activités de l'élève								
	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	S'orienter dans le temps							
	S'orienter dans l'espace							
	Fixer son attention							
	Mémoriser							
	Gérer sa sécurité							
	Respecter les règles de vie							
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales							
Mobilité, manipulation	Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui							
	Faire ses transferts (ex.: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)						Accessibilité du bâti : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partielle Nature des difficultés rencontrées :	
	Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des activités scolaires)							
	Utiliser les transports en commun							
Avoir des activités de motricité fine								
Entretien personnel	Assurer l'élimination et utiliser les toilettes							
	S'habiller/se déshabiller							
	Prendre ses repas (manger, boire)							
Communication	Prendre soin de sa santé							
	Parler							
	Comprendre la parole en face à face							
	Comprendre une phrase simple							
	Produire et recevoir des messages non verbaux							

A : activité réalisée sans difficulté et seul.
B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.
C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**).
D : activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

On observe l'autonomie de l'élève. On ne raisonne pas en compétences mais en réalisation (ce que l'enfant réalise effectivement). Les colonnes ABCD permettent de mesurer la réalisation ou le degré d'autonomie en relation toujours avec un enfant de la même tranche d'âge qui n'a pas de problèmes. On analyse son degré d'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne, la vie sociale et face aux apprentissages.

Rubrique « Bilan de la période écoulée » (GEVASCO Réexamen)

Bilan de la période écoulée

En quoi les aménagements, adaptations, orientations et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève, permis d'acquiescer de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

Aménagement et adaptations pédagogiques (des matières) pédagogique adaptés

Dispositifs collectifs de scolarisation (ALIS, unité d'enseignement, SEGPA...)

Missions établies par la personne chargée de l'aide humaine

GEVA-Sco | RÉEXAMEN | NOM DE L'ÉLÈVE | 5/9

Les rubriques bilan de la période écoulée dans le GEVASCO réexamen présentent les effets observés dans la mise en œuvre des aménagements, adaptations et compensations. Elles sont remplies en amont par les professionnels concernés.

Ces rubriques permettent de présenter les effets observés par la mise en œuvre de l'aide humaine sur la durée de scolarisation, les acquisitions scolaires, l'autonomie de l'élève, les différents axes travaillés avec l'élève.

Cette rubrique permet également de présenter l'évolution du rôle attendu de l'aide humaine, ainsi que les effets des autres aménagements mis en place.